

## **AVISU CESEC 2020-35<sup>1</sup>** **AVIS CESEC 2020-35**

*Relativu à la*  
*Rilativu à*

### **La mobilité internationale de tous les jeunes corses, un outil d'attractivité et de développement territorial pérenne,**

*A Mubilità internaziunale di tutti i ghjovani corsi, un strumentu per l'attrattività è u sviluppu territoriale à longu andà*

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

*Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;*

**Vu** la lettre de saisine du 09 septembre 2020 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur la mobilité internationale de tous les jeunes corses, un outil d'attractivité et de développement territorial pérenne;

*Vistu a lettera di presentazione di u 9 di settembre di u 2020 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica relativu à a mubilità internaziunale di tutti i ghjovani corsi, un strumentu per l'attrattività è u sviluppu territoriale à longu andà ;*

**Après avoir entendu**, Valérie Nicolas, Direction de la Coopération et des Affaires Internationales.  
*Dopu intesu*, Valérie Nicolas, pè à Direzione di l'affari europei, rilazione internaziunale

**Sur rapport de** Laetitia Cucchi, pour la commission éducation, formation, jeunesse.

*À nant'à u raportu di Laetitia CUCCHI pè à cummissione educazione, furmazione, giuventù*

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,  
Réuni en séance plénière le 22 septembre 2020 à Ajaccio,  
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Economicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica  
Adunitu in seduta pienaria u 22 di settembre di u 2020, in Aiacciu  
Prununzia l'avisu chì seguita*

**La Collectivité de Corse souhaite favoriser la mobilité internationale de tous les jeunes, en concevant un outil d'attractivité et de développement territorial.**

---

<sup>1</sup> Adopté à l'unanimité

En vue de la réalisation de ce projet et comme cela est cité dans le rapport présenté, il est utile de rappeler ce que propose *Le Pattu pè a Ghjuventù* à partir de ces 5 objectifs :

• **Objectif n°1** : *Considérer chaque jeune comme un acteur de son propre destin comme de celui de cette île et l'inviter à co-construire la politique jeunesse de la Collectivité de Corse* ; • **Objectif n°2** : *Construire un système éducatif performant et innovant, reposant sur l'égalité des chances* ; • **Objectif n°3** : *Accompagner au mieux le passage de l'école à la vie active et assurer une continuité dans l'éducation et la formation* ; • **Objectif n°4** : *Créer un cadre favorable à l'épanouissement et au bien-être dans tous les domaines* ; • **Objectif n°5** : *Favoriser l'engagement citoyen et encourager chaque jeune à assumer ses responsabilités comme citoyen de l'île.*

La Collectivité de Corse propose de rechercher des co-financements ainsi que des bourses, pour aider l'ensemble de la jeunesse. Un Règlement d'intervention des aides à la mobilité internationale est en préparation. Est également annoncé, l'intégration d'une ligne budgétaire dédiée à la mobilité internationale dans les conventions signées par la CDC avec le rectorat, l'UCPP, la DRAAF, Pôle Emploi et les missions locales. La CDC proposera sur le budget 2021, un budget afférent à ces co-financements.

**Les membres du CESECC approuvent les dispositions proposées dans le cadre de la mobilité internationale. Il paraît utile, concernant le retour des jeunes qui ont pu parfaire leurs connaissances à l'étranger, de pouvoir compter sur une évaluation des compétences acquises. La question se pose également, sur les possibilités de pouvoir contracter par les étudiants, des emplois autrement, que dans les seules filières « publiques », mais aussi dans le domaine « privé ».**

**Les Conseillères et les conseillers du CESECC intègrent le fait que la CDC puisse organiser et accompagner les financements, par des propositions de conventionnement et d'accords-cadres.**

**La reconnaissance des expériences acquises dans le cadre de la mobilité internationale pourrait être inscrite dans le parcours de l'étudiant ; ce qui serait utile pour la finalité diplômante à laquelle ils aspirent. Une attention toute particulière devra être attachée aux « décrocheurs » du système scolaire, ce permettrait d'anticiper cette problématique et de pouvoir y remédier.**

**Les membres du CESECC se réjouissent des opportunités d'échanges et de formations qui pourront être offertes à la jeunesse insulaire, autant pour les mobilités sortantes et entrantes, recensées au sein de l'Université et dans les centres de formation.**

**Le CESECC souligne l'intérêt de développer dans le domaine culturel, des échanges entre les jeunes artistes. La connaissance des différents modes de création et d'expression contemporaine, à l'échelle internationale, permet d'offrir de nouvelles perspectives aux créateurs et aux interprètes.**

**Les conseillères et les conseillers du CESECC proposent qu'une relation, entre la Corse et d'autres pays, notamment ceux du bassin méditerranéen et en particulier avec l'Italie et l'Espagne, puisse s'établir dans le cadre d'échanges réguliers.**

**Des compétences liées à l'artisanat et à l'agriculture pourront permettre des avancées propres à notre spécificité insulaire.**

**La notion de cofinancement a été appréciée par le CESECC, ainsi que la possibilité d'élargir les possibilités budgétaires dans le cadre d'un futur *Règlement d'intervention des aides*.**

**Le CESECC, tout en soulignant la qualité du rapport présenté, émet un avis favorable au rapport MUBILITÀ INTERNAZIONALE DI TUTTI I GIOVANI CORSI, UN STRUMENTO PER L'ATTRATTIVITÀ E U SVILUPPU TERRITORIALE A LONGU ANDÀ. - MOBILITE INTERNATIONALE DE TOUS LES JEUNES CORSES, UN OUTIL D'ATTRACTIVITE ET DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL PERENNE.**

**La Présidente,**

**Marie-Jeanne NICOLI**

